RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01468
Numéro SIREN : 480 075 720
Nom ou dénomination : BAIGNAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 1139

2018 B 1139

COMPTES ANNUELS 2017

SAS BAIGNAS

Les Landes de Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél. 06.80.59.38.87
Fax. 01.46.40.03.80
APE : 6810Z-
Siret : 48007572000015

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Copie certifiée conforme à l'original

M. Baron Président

SAS BAIGNAS
41600 NOUAN LE FUZELIER

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable **1**
1. Comptes annuels **2**
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Bilan détaillé 5
Compte de résultat 9
Compte de résultat détaillé 10
Soldes intermédiaires Production (CEG) 13
Dossier de Gestion 14
Dossier de Gestion 15
Annexe 16
Règles et méthodes comptables *17*
Notes sur le bilan *19*
Autres informations *25*
2. Liasse fiscale **26**
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi **49**

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/1900, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS BAIGNAS relatifs à l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 20 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 625 581
Chiffre d'affaires	1 476 075
Résultat net comptable (Bénéfice)	148 158

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BAYONNE
Le 12/10/2017

LESPERON CHRISTOPHE
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 018	5 876	142	361
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 900	1 900		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	999	999		33
Autres immobilisations corporelles	17 728	13 210	4 518	6 873
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	8 698		8 698	8 698
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**35 342**	**21 985**	**13 357**	**15 964**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				1 115 496
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 590 168		3 590 168	2 873 102
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 056		22 056	8 118
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 612 224**		**3 612 224**	**3 996 716**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 647 567	21 985	3 625 581	4 012 680

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	613 000	613 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	61 300	61 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	451 552	434 976
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**148 158**	**16 576**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 274 010**	**1 125 852**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	445 606	808 299
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 695 000	1 845 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 080	20 102
Dettes fiscales et sociales	156 258	39 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 627	174 002
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**2 351 571**	**2 886 828**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 625 581	4 012 680
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 351 571	2 886 828
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	445 606	808 299
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - LOGICIELS	6 018		6 018	3 019
280500 - AMORT.LOGICIELS		5 876	-5 876	-2 658
	6 018	5 876	142	361
Autres immobilisations incorporelles				
208000 - AUTRES IMMOS.INCORPORE	1 900		1 900	1 900
280800 - AMORT.AUTRES IMMO.INCOR		1 900	-1 900	-1 900
	1 900	1 900		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	999		999	999
281500 - AMORT.MATERIEL&OUTILLAG		999	-999	-966
	999	999		33
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MAT.BUREAU &INFORMATIQU	13 362		13 362	13 362
218400 - MOBILIER	4 366		4 366	4 366
281830 - AMORT.MAT.BUREAU &INFOR		11 244	-11 244	-9 489
281840 - AMORT. MOBILIER		1 966	-1 966	-1 366
	17 728	13 210	4 518	6 873
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261100 - TITRES DE PARTICIPATION V.	4 048		4 048	4 048
261200 - TITRES DE PARTICIPATION T	900		900	900
261300 - TITRES DE PARTICIPATION V	825		825	825
261400 - TITRES DE PARTICIPATION C	2 925		2 925	2 925
	8 698		8 698	8 698
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**35 342**	**21 985**	**13 357**	**15 964**
Stocks				
Produits intermédiaires et finis				
355900 - OPERATION CLICHY				525 854
355920 - OPERATION ST MAURICE				589 642
				1 115 496
Créances				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444600 - ETAT - CICE				1 589
				1 589
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445670 - CREDIT DE TVA A REPORTER				10 464
445860 - TVA S/FACT.NON PARVENUE	1 180		1 180	2 950
	1 180		1 180	13 414
Autres créances				
448700 - ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 738		2 738	2 149
467060 - DEBITEURS DIVERS - OPE.RU	76 250		76 250	
467860 - SAS TRIPLE.V	1 935 000		1 935 000	1 180 000
467910 - SARL VILLA CANTAGREL				1 480 000
467920 - SAS V.L.V. ORFILA	1 575 000		1 575 000	
468700 - DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC				195 951
	3 588 988		3 588 988	2 858 100
Divers				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
Disponibilités				
512000 - LCL COMPTE N°7581Q	22 056		22 056	8 118
	22 056		22 056	8 118
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 612 224**		**3 612 224**	**3 996 716**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 647 567	21 985	3 625 581	4 012 680

Bilan détaillé

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL APPELE VERSE	613 000	613 000
	613 000	613 000
Réserve légale		
106110 - RESERVE LEGALE PROP.DITE	61 300	61 300
	61 300	61 300
Report à nouveau		
110000 - REPORT A NOUVEAU	451 552	434 976
	451 552	434 976
Résultat de l'exercice	**148 158**	**16 576**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 274 010**	**1 125 852**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		
512600 - BANQUE TARNEAUD	445 606	808 299
	445 606	*808 299*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	445 606	808 299
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455180 - COMPTE COURANT PHV	200 000	350 000
455200 - COMPTE COURANT PHV LCL	1 495 000	1 495 000
	1 695 000	1 845 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408100 - FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 080	20 102
	7 080	20 102
Personnel		
428200 - CONGES A PAYER	1 685	5 374
	1 685	*5 374*
Organismes sociaux		
431000 - SECURITE SOCIALE	5 029	4 577
437100 - CAISSE RETRAITE CADRES	250	236
437150 - CAISSE PREVOYANCE + MUTUELLE	685	551
437200 - CAISSE RETRAITE SALARIES	1 232	1 041
438200 - ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	575	2 044
	7 771	*8 449*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
444000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	6 847	
	6 847	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445510 - TVA A DECAISSER	139 269	
445870 - TVA S/FACT.A ETABLIR		25 602
	139 269	*25 602*
Autres dettes fiscales et sociales		
447300 - TAXE APPRENTISSAGE	379	
447500 - FORMATION CONTINUE	307	
	686	
Dettes fiscales et sociales	156 258	39 426
Autres dettes		
467900 - SAS V.L.V.	7 000	12 000
467910 - SARL VILLA CANTAGREL	33 000	
467920 - SAS V.L.V. ORFILA		150 000
468600 - DEBIT.CRED.DIV.CHARGES A PAYER	7 627	12 002
	47 627	174 002

Bilan détaillé

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
TOTAL DETTES	**2 351 571**	**2 886 828**
TOTAL PASSIF	3 625 581	4 012 680

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 430 000	96,88		
Production vendue	46 075	3,12	156 385	100,00
Production stockée	-1 115 496	-75,57	323 939	207,14
Autres produits	800	0,05		
Total	**361 379**	**24,48**	**480 324**	**307,14**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	142 690	9,67	325 311	208,02
Autres achats & charges externes	106 935	7,24	91 728	58,66
Total	**249 625**	**16,91**	**417 039**	**266,67**
MARGE SUR M/SES & MAT	**111 754**	**7,57**	**63 285**	**40,47**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 566	0,24	971	0,62
Salaires et Traitements	56 075	3,80	54 646	34,94
Charges sociales	15 148	1,03	17 241	11,02
Amortissements et provisions	5 606	0,38	2 394	1,53
Autres charges	-367	-0,02	510	0,33
Total	**80 029**	**5,42**	**75 762**	**48,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 725**	**2,15**	**-12 477**	**-7,98**
Produits financiers	159 420	10,80	72 726	46,50
Charges financières	32 990	2,23	39 177	25,05
Résultat financier	**126 431**	**8,57**	**33 549**	**21,45**
RESULTAT COURANT	**158 156**	**10,71**	**21 072**	**13,47**
Produits exceptionnels			300	0,19
Charges exceptionnelles			4 513	2,89
Résultat exceptionnel			**-4 213**	**-2,69**
Impôts sur les bénéfices	9 998	0,68	283	0,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 158	10,04	16 576	10,60

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
707000 - VENTES DE MARCHANDISES	1 430 000,00		1 430 000,00	
	1 430 000,00		1 430 000,00	
Production vendue				
706000 - PRESTATIONS DE SERVICES	46 075,00	156 384,90	-110 309,90	-70,54
	46 075,00	156 384,90	-110 309,90	-70,54
Production stockée				
713559 - VARIATION STOCK OPE.CLIC	-525 854,07	269 856,57	-795 710,64	-294,86
713592 - VARIATION STOCK OPE.ST M	-589 641,70	54 082,67	-643 724,37	NS
	-1 115 495,77	323 939,24	-1 439 435,01	-444,35
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIV.GESTION COU	0,62		0,62	
791000 - TRANSF.CHARGES D'EXPLOI	799,00		799,00	
	799,62		799,62	
Total	**361 378,85**	**480 324,14**	**-118 945,29**	**-24,76**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
607700 - OPERATION DARWIN		1 353,00	-1 353,00	-100,00
607900 - OPERATION CLICHY	97 020,00	269 856,57	-172 836,57	-64,05
607910 - OPERATION RUE D'AVRON		19,00	-19,00	-100,00
607920 - OPERATION ST MAURICE (NE	45 670,00	54 082,67	-8 412,67	-15,56
	142 690,00	325 311,24	-182 621,24	-56,14
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
604000 - ACHATS D'ETUDES &PREST.	685,83	571,49	114,34	20,01
606110 - FOURN.NON STOCK.(ELECT.)	627,01	1 775,98	-1 148,97	-64,69
606120 - FOURN.NON STOCK.(EAU)	69,51	1 600,45	-1 530,94	-95,66
606300 - FOURN.ENTRET.&PETIT EQUI	1 799,12	9 993,81	-8 194,69	-82,00
606400 - FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 649,81		1 649,81	
613200 - LOCATIONS IMMOBILIERES	23 871,26	23 890,16	-18,90	-0,08
613500 - LOCATIONS MOBILIERES		559,17	-559,17	-100,00
616000 - PRIMES D'ASSURANCES	13 770,43	12 902,38	868,05	6,73
618100 - DOCUMENTATION GENERAL	1 043,00	1 199,06	-156,06	-13,02
618300 - DOCUMENTATION TECHNIQU		249,00	-249,00	-100,00
618500 - FORMATION	330,00	1 000,00	-670,00	-67,00
622600 - HONORAIRES	33 078,00	9 983,00	23 095,00	231,34
622700 - FRAIS ACTES & CONTENTIEU	1 214,58	4 935,61	-3 721,03	-75,39
623100 - ANNONCES ET INSERTIONS	153,54	585,09	-431,55	-73,76
623400 - CADEAUX A LA CLIENTELE	3 264,92	3 204,63	60,29	1,88
623600 - CATALOGUES ET IMPRIMES	374,90		374,90	
625100 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	10 137,78	9 784,48	353,30	3,61
625700 - RECEPTIONS	4 647,25	5 548,00	-900,75	-16,24
626000 - FRAIS POSTAUX & TELECOM.	3 931,61	2 861,87	1 069,74	37,38
627500 - SERVICES BANCAIRES	6 146,11	944,54	5 201,57	550,70
628100 - COTISATIONS	140,00	139,00	1,00	0,72
	106 934,66	91 727,72	15 206,94	16,58
Total	**249 624,66**	**417 038,96**	**-167 414,30**	**-40,14**

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE SUR M/SES & MAT	**111 754,19**	**63 285,18**	**48 469,01**	**76,59**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE APPRENTISSAGE	736,44	212,00	524,44	247,38
633300 - PART.FORM.CONTINUE	595,85	172,00	423,85	246,42
635115 - CFE	301,00	562,00	-261,00	-46,44
635120 - TAXES FONCIERES	1 933,05		1 933,05	
635400 - DROITS D'ENREGIST.&TIMBR		25,00	-25,00	-100,00
	3 566,34	971,00	2 595,34	267,29
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINT.COMMIS.	59 464,49	52 257,38	7 207,11	13,79
641200 - CONGES PAYES	-3 689,37	2 388,57	-6 077,94	-254,46
641400 - INDEM.ET AVANTAGES DIVER	300,00		300,00	
	56 075,12	54 645,95	1 429,17	2,62
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS A L'URSSAF	14 197,23	14 885,42	-688,19	-4,62
645310 - COTIS.RETRAITE (CADRES)	636,66	822,54	-185,88	-22,60
645320 - COTIS.RETRAITE(SALARIES)	3 212,55	2 651,83	560,72	21,14
645330 - COTIS.PREVOYANCE+MUTUE	2 311,68	1 474,63	837,05	56,76
647000 - AUTRES CHARGES SOCIALE	-1 469,71	322,56	-1 792,27	-555,64
649000 - CREDIT IMPOT COMPETITIVIT	-3 740,00	-2 916,00	-824,00	28,26
	15 148,41	17 240,98	-2 092,57	-12,14
Amortissements et provisions				
681110 - DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	3 218,49	938,89	2 279,60	242,80
681120 - DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	2 387,64	1 454,84	932,80	64,12
	5 606,13	2 393,73	3 212,40	134,20
Autres charges				
658000 - CHARGES DIV.GEST.COURAN	-367,14	510,41	-877,55	-171,93
	-367,14	510,41	-877,55	-171,93
Total	**80 028,86**	**75 762,07**	**4 266,79**	**5,63**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 725,33**	**-12 476,89**	**44 202,22**	**-354,27**
Produits financiers				
761100 - PRODUITS DE PARTICIPATIO	108 900,00	12 690,00	96 210,00	758,16
768000 - AUTRES PROD.FINANCIERS	50 520,41	60 036,10	-9 515,69	-15,85
	159 420,41	72 726,10	86 694,31	119,21
Charges financières				
661160 - INTERETS EMPRUNTS &DETT	7 380,56		7 380,56	
661500 - INTERETS COMPTES COURA	1 189,19	8 380,46	-7 191,27	-85,81
668300 - AGIOS TARNEAUD	9 478,54	17 302,11	-7 823,57	-45,22
668400 - AGIOS LCL	14 941,56	13 494,86	1 446,70	10,72
	32 989,85	39 177,43	-6 187,58	-15,79
Résultat financier	**126 430,56**	**33 548,67**	**92 881,89**	**276,86**
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	**158 155,89**	**21 071,78**	**137 084,11**	**650,56**

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits exceptionnels				
775000 - PRODUITS CESS ELEM.CEDE		300,00	-300,00	-100,00
		300,00	-300,00	-100,00
Charges exceptionnelles				
672000 - CHARGES DIV.COUR.S/EX.AN		4 213,00	-4 213,00	-100,00
675000 - VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDE		300,00	-300,00	-100,00
		4 513,00	-4 513,00	-100,00
Résultat exceptionnel		**-4 213,00**	**4 213,00**	**-100,00**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
695000 - IMPOTS S/LES BENEFICES	9 998,00	283,00	9 715,00	NS
	9 998,00	283,00	9 715,00	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 157,89	16 575,78	131 582,11	793,82

Soldes intermédiaires Production (CEG)

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
Ventes de marchandises	1 430 000,00	
Coût d'achats marchandises vendues	142 690,00	325 311,24
MARGE COMMERCIALE	**1 287 310,00**	**-325 311,24**
Production vendue	46 075,00	156 384,90
Production stockée	-1 115 495,77	323 939,24
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	**-1 069 420,77**	**480 324,14**
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	**360 579,23**	**480 324,14**
Sous-traitance directe	685,83	571,49
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**-1 070 106,60**	**479 752,65**
MARGE BRUTE GLOBALE	**217 203,40**	**154 441,41**
Autres achats et charges externes	106 248,83	91 156,23
VALEUR AJOUTEE	**110 954,57**	**63 285,18**
Impôts, taxes et verst assimilés	3 566,34	971,00
Charges de personnel	71 223,53	71 886,93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**36 164,70**	**-9 572,75**
Reprises s/ charges et Transferts	799,00	
Autres produits	0,62	
Dot. amortissements et provisions	5 606,13	2 393,73
Autres charges	-367,14	510,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 725,33**	**-12 476,89**
Produits financiers	159 420,41	72 726,10
Charges financières	32 989,85	39 177,43
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**158 155,89**	**21 071,78**
Produits exceptionnels		300,00
Charges exceptionnelles		4 513,00
Résultat exceptionnel		**-4 213,00**
Impôts sur les bénéfices	9 998,00	283,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 157,89	16 575,78

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BAIGNAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 625 581 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 148 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 740 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 919	2 999		7 918
Immobilisations incorporelles	**4 919**	**2 999**		**7 918**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	999			999
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 728			17 728
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**18 727**			**18 727**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 698			8 698
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**8 698**			**8 698**
ACTIF IMMOBILISE	32 343	2 999		35 342

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 999			2 999
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 999			2 999
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS V.L.V.ORFILA 41600 NOUAN LE FUZELIER	3 000	-255 346	27,50	-190 799
SAS V.L.V. 75004 PARIS	6 000	1 087	45,00	35 223
SAS TRIPLE.V 41600 NOUAN LE FUZELIER	2 000	2 793	45,00	2 149
SARL VILLA CANTAGREL 41600 NOUAN LE FUZELIER	10 000	43 548	45,00	182 831

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	8 698	8 698			108 900
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 558	3 218		7 776
Immobilisations incorporelles	**4 558**	**3 218**		**7 776**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	966	33		999
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 855	2 355		13 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 821**	**2 388**		**14 209**
ACTIF IMMOBILISE	16 379	5 606		21 985

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 590 168 euros.
Ce montant comprend une somme de 76 250 € correspondant à une somme séquestrée dans le cadre d'un procès perdu en première instance et concernant une opération qui avait été envisagée rue Charlot à Paris.
Nous avons fait appel de cette décision et estimons, avec notre avocat, que cette somme séquestrée sera intégralement récupérée.
Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation de cette créance n'a été comptabilisée.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3 590 168	3 590 168	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 590 168	3 590 168	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CICE 01/01/2017 > 30/09/2017	2 738
Total	2 738

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 613 000,00 euros décomposé en 6 130 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 351 571 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	445 606	445 606		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 080	7 080		
Dettes fiscales et sociales	156 258	156 258		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 742 627	1 742 627		
Produits constatés d'avance				
Total	2 351 571	2 351 571		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 1 695 000

Charges à payer

	Montant
PROV.LESPERON BILAN 30/09/2017	4 080
CONGES A PAYER	1 685
ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	575
AGIOS TARNEAUD T3 2017	3 858
PROV.CAC 30/09/2017	3 000
AGIOS LCL T3 2017	3 769
Total	16 966

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/10/2016	et clos le	30/09/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223–I–2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS BAIGNAS	
SIRET 4 8 0 0 7 5 7 2 0 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
Les Landes de Baignas 41600 NOUAN LE FUZELIER	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des marchands de biens immobiliers — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 %	12 840	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	38 120	Déficit	0

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065–SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : IND CABINET LESPERON
23 av. du maréchal Foch 64100 BAYONNE *Tél :* 05 59 59 35 15

– du conseil : ..... *Tél :* .....

– de l'association agréée : ..... *Tél :* .....

– N° d'agrément de l'AA :

Cegid Group

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065–SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commanditès ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Les Landes de Baignas 41600 NOUAN LE FUZELIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 0 0 7 5 7 2 0 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 017	AG 5 876	141
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 900	AK 1 900	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	999	AS 999	
		Autres immobilisations corporelles	AT	17 727	AU 13 210	4 517
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	8 697	CV	8 697
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	35 342	BK 21 985	13 356
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	3 590 168	CA	3 590 168
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	22 056	CG	22 056
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	3 612 224	CK	3 612 224
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 647 566	1A 21 985	3 625 581

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 613 000)	DA	613 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	61 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	451 551
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 157
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 274 009
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	445 606
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 695 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 080
	Dettes fiscales et sociales	DY	156 258
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	47 626
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 351 571
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 625 581

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 351 571
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	445 606

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 430 000	FB	FC	1 430 000
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	46 075	FH	FI	46 075
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 476 075	FK	FL	1 476 075
	Production stockée*				FM	(1 115 495)
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	799
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	361 378
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	142 690
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	106 934
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 566
	Salaires et traitements*				FY	56 075
	Charges sociales (10)				FZ	15 148
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	5 606
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	(367)
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	329 653
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31 725
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	108 900
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	50 520
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	159 420
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	32 989
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	32 989
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	126 430
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	158 155

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 998
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	520 799
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	372 641
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	148 157

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	799
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	4 918	KE	KF 2 999
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	999	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	17 727	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	18 726	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	8 697	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
	TOTAL IV		LQ	8 697	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	32 343	ØH	ØJ 2 999

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 7 917	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 999	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 17 727	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG	NH 18 726	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 8 697	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK 8 697	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL 35 342	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	4 557	PF	3 218	PG		PH	7 776
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	966	QA	32	QB		QC	999
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 855	QM	2 354	QN		QO	13 210
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	11 821	QV	2 387	QW		QX	14 209
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	16 379	ØP	5 606	ØQ		ØR	21 985

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 180		1 180		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 738		2 738		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 586 250		3 586 250		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	3 590 168	VU	3 590 168	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	445 606	445 606		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 080	7 080		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 684	1 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 771	7 771		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 847	6 847		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	139 269	139 269		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	686	686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 695 000	1 695 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 626	47 626		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 351 571	VZ 2 351 571		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP **N° 2058-A 2017**

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30/09/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	148 157
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	9 998
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	2 149
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	160 304

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	5 445		)	XA	103 455
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	5 889
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
								TOTAL II		XH	109 344

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	50 960
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	50 960
		XO	

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS BAIGNAS

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE 01012016 > 30092016	2 149

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS BAIGNAS

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE 2016	3 151
CICE 01012017 > 30092017	2 738

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 259

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	434 976		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 575		Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
TOTAL I	ØF	451 551		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG ZH	451 551 451 551

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
	— Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance			YT	685
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	23 871
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	34 292
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	140	ST	48 084
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	106 934
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	301
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 265
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 566
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	191 316
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	21 241
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *			ØB	51 512
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : ; handicapés) :			YP	2
	— Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.73 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			
	— Filiales et participations: (Liste an 2059-G prévo par art. 38 II de l'ann. III an CGI) Si oui cocher 1 Simon G			ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP **N° 2059-E 2017**

Désignation de l'entreprise : SAS BAIGNAS — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2016 et clos le : 30/09/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	1 430 000
Production vendue – Biens	OB	
Production vendue – Services	OC	46 075
Production stockée	OD	(1 115 495)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	799
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	361 378
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	142 690
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	83 063
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	(367)
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	225 386
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	135 992
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC–SD et 1329–DEF).	SA	135 992

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE											GX	1 476 873									
Période de référence	GY	0	1	/	1	0	/	2	0	1	6	GZ	3	0	//	0	9	/	2	0	1	7
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017 N° SIRET 4 8 0 0 7 5 7 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BAIGNAS

ADRESSE (voie) Les Landes de Baignas

CODE POSTAL 41600 VILLE NOUAN LE FUZELIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6 130

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique CHERRIER Prénom(s) CHRISTINE LUCETTE

Nom marital VASSOR % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 3 065

Naissance : Date 15091957 N° Département 41 Commune BLOIS Pays FRANCE

Adresse : N° 61 Voie av. CHARLES DE GAULLE

Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique VASSOR Prénom(s) PHILIPPE MICHEL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 3 065

Naissance : Date 11061953 N° Département 76 Commune FECAMP Pays FRANCE

Adresse : N° 61 Voie av. CHARLES DE GAULE

Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2033-G 2017**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017 N° SIRET 48007572000015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BAIGNAS

ADRESSE (voie) Les Landes de Baignas

CODE POSTAL 41600 VILLE NOUAN LE FUZELIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	4

Forme juridique SAS Dénomination V.L.V.ORFILA
N° SIREN (si société établie en France) 797651395 % de détention 27.50
Adresse : N° Voie
Code Postal 41600 Commune NOUAN LE FUZELIER Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination V.L.V.
N° SIREN (si société établie en France) 530371533 % de détention 45.00
Adresse : N° 39 Voie quai d'Anjou
Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination TRIPLE.V
N° SIREN (si société établie en France) 792419996 % de détention 45.00
Adresse : N° Voie Les Landes de Baignas
Code Postal 41600 Commune NOUAN LE FUZELIER Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination VILLA CANTAGREL
N° SIREN (si société établie en France) 799377791 % de détention 45.00
Adresse : N° Voie LIEU DIT BAIGNAS
Code Postal 41600 Commune NOUAN LE FUZELIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-SD
Dépenses engagées au titre de 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/10/2016	Clos le	30/09/2017

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	48007572000015
SAS BAIGNAS Les Landes de Baignas 41600 NOUAN LE FUZELIER	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM *(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,[1] hors rémunérations versées dans les DOM)*	1	52 511
Montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x 6 %)*	2	3 151
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail[2] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré *(ligne 2 + ligne 3b)*	4	3 151
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%)[3]	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail[4] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 12)*	9	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)*	10	3 151
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.
[2] Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.
[3] Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %
[4] Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
			TOTAL	

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV–1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)*	13	3 151
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [5]	14	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 15 :* *– le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro*	15	3 151
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(ligne 12 du cadre II + ligne 15)*	16	3 151

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe *(totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)*	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [5]	18	
Montant du crédit disponible *Reporter en ligne 19 :* *– le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro*	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]*	20	

[5] Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés *(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)*	21	3 151
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Cegid Group

BAIGNAS SAS
Société au capital social de 613 000 €
Siège Social : Lieu –dit Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER
RCS Blois 480 075 720

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018

L'An Deux Mille dix huit
et le 30 mars au siège social, à 9 heures

Les actionnaires de la Société **Baignas**, SAS au capital de 613 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance.

Madame Christine Vassor et Monsieur Philippe Vassor sont présents.

Le Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est excusé.

Monsieur Philippe Vassor, en sa qualité de Président, préside l'Assemblée.

Les actionnaires sont tous présents ou représentés et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- approbation d'une convention réglementée entre Mr et Mme VASSOR et la société BAIGNAS
- rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017
- rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017
- rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce
- approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2017
- affectation du résultat
- questions diverses et pouvoirs pour formalités

Copie certifiée conforme à l'original

SAS BAIGNAS
41600 NOUAN
LE FUZELIER

Monsieur le Président dépose, notamment, sur le bureau en les mettant à la disposition des actionnaires :

- le rapport du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes
- les comptes annuels de l'exercice
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée
- les statuts

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, il donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. La discussion étant close, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant à titre ordinaire, constate et autorise la prise en charge des intérêts du compte bancaire LCL de Monsieur et Madame Philippe VASSOR par la société BAIGNAS.

Pour mémoire Monsieur et Madame Philippe VASSOR ont obtenu, à titre personnel, une ligne de crédit confirmée d'un montant de 1.500.000 € de la banque LCL. Le produit de ce financement a été intégralement mis à disposition de la société BAIGNAS, sous forme d'une avance en compte courant d'associés.

Au 30 septembre 2017, l'avance consentie s'élevait à 1 495 000 €.

Les intérêts pris en charge par la société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élèvent à 14 941,56 €.

Par ailleurs, sur la base d'une synthèse adressée aux actionnaires préalablement à la tenue de cette assemblée générale et conformément au vote de la 3ème résolution de l'AGO du 13 décembre 2014, les actionnaires approuvent la prise en charge par la société des frais réels engagés par Philippe Vassor dans le cadre de son activité au profit de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires. statuant à titre ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant à titre ordinaire, prend acte de l'absence de dépenses et charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 148 157,89 euros, décide d'affecter ce résultat intégralement en report à nouveau bénéficiaire pour le porter à la somme de 599 709,76 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 du Code de Commerce et suivants, l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant à titre ordinaire, approuve ledit rapport dans les conditions prévues aux articles L 225-40 et suivant dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les actionnaires présents.

Christine VASSOR

Philippe VASSOR

BAIGNAS

Société par Actions Simplifiée

Lieu-dit Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Copie certifiée conforme à l'original

Le Gérant Président

SAS BAIGNAS
41600 NOUAN LE FUZELIER

Ce rapport comprend 18 pages

In Extenso

In Extenso Audit

25 rue de la Milletière
BP 87457
37074 Tours Cedex 2

Tel : 02 47 87 48 00
Fax : 02 47 87 48 10
toursnord@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

BAIGNAS

Société par Actions Simplifiée

Lieu-dit Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Associés, de la société BAIGNAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAIGNAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Etat des créances» de l'annexe des comptes annuels concernant une somme séquestrée dans le cadre d'un procès perdu en première instance et non dépréciée.

Siège social : 106 cours Charlemagne - CS 40207 - 69002 Lyon - Tél. 04 72 60 37 00 - Fax 04 72 60 37 01
S.A. au capital de 38.112 € - RCS Lyon 401 870 936
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Une entité du réseau Deloitte.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

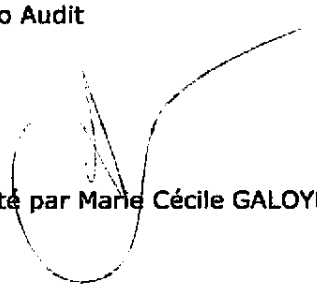
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 20 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Audit



Représenté par Marie Cécile GALOYER

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 018	5 876	142	361
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 900	1 900		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	999	999		33
Autres immobilisations corporelles	17 728	13 210	4 518	6 873
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	8 698		8 698	8 698
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**35 342**	**21 985**	**13 357**	**15 964**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				1 115 496
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 590 168		3 590 168	2 873 102
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 056		22 056	8 118
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 612 224**		**3 612 224**	**3 996 716**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 647 567	21 985	3 625 581	4 012 680

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	613 000	613 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	61 300	61 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	451 552	434 976
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**148 158**	**16 576**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 274 010**	**1 125 852**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	445 606	808 299
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 695 000	1 845 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 080	20 102
Dettes fiscales et sociales	156 258	39 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 627	174 002
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**2 351 571**	**2 886 828**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 625 581	4 012 680
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 351 571	2 886 828
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	445 606	808 299
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 430 000	96,88		
Production vendue	46 075	3,12	156 385	100,00
Production stockée	-1 115 496	-75,57	323 939	207,14
Autres produits	800	0,05		
Total	**361 379**	**24,48**	**480 324**	**307,14**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	142 690	9,67	325 311	208,02
Autres achats & charges externes	106 935	7,24	91 728	58,66
Total	**249 625**	**16,91**	**417 039**	**266,67**
MARGE SUR M/SES & MAT	**111 754**	**7,57**	**63 285**	**40,47**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 566	0,24	971	0,62
Salaires et Traitements	56 075	3,80	54 646	34,94
Charges sociales	15 148	1,03	17 241	11,02
Amortissements et provisions	5 606	0,38	2 394	1,53
Autres charges	-367	-0,02	510	0,33
Total	**80 029**	**5,42**	**75 762**	**48,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 725**	**2,15**	**-12 477**	**-7,98**
Produits financiers	159 420	10,80	72 726	46,50
Charges financières	32 990	2,23	39 177	25,05
Résultat financier	**126 431**	**8,57**	**33 549**	**21,45**
RESULTAT COURANT	**158 156**	**10,71**	**21 072**	**13,47**
Produits exceptionnels			300	0,19
Charges exceptionnelles			4 513	2,89
Résultat exceptionnel			**-4 213**	**-2,69**
Impôts sur les bénéfices	9 998	0,68	283	0,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 158	10,04	16 576	10,60

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

COMMISSAIRE AUX COMPTES
In Extenso Audit

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BAIGNAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 625 581 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 148 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 740 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 919	2 999		7 918
Immobilisations incorporelles	**4 919**	**2 999**		**7 918**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	999			999
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 728			17 728
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**18 727**			**18 727**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 698			8 698
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**8 698**			**8 698**
ACTIF IMMOBILISE	32 343	2 999		35 342

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 999			2 999
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 999			2 999
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS V.L.V.ORFILA 41600 NOUAN LE FUZELIER	3 000	-255 346	27,50	-190 799
SAS V.L.V. 75004 PARIS	6 000	1 087	45,00	35 223
SAS TRIPLE.V 41600 NOUAN LE FUZELIER	2 000	2 793	45,00	2 149
SARL VILLA CANTAGREL 41600 NOUAN LE FUZELIER	10 000	43 548	45,00	182 831

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	8 698	8 698			108 900
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 558	3 218		7 776
Immobilisations incorporelles	**4 558**	**3 218**		**7 776**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	966	33		999
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 855	2 355		13 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 821**	**2 388**		**14 209**
ACTIF IMMOBILISE	16 379	5 606		21 985

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 590 168 euros.
Ce montant comprend une somme de 76 250 € correspondant à une somme séquestrée dans le cadre d'un procès perdu en première instance et concernant une opération qui avait été envisagée rue Charlot à Paris.
Nous avons fait appel de cette décision et estimons, avec notre avocat, que cette somme séquestrée sera intégralement récupérée.
Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation de cette créance n'a été comptabilisée.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3 590 168	3 590 168	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 590 168	3 590 168	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CICE 01/01/2017 > 30/09/2017	2 738
Total	2 738

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Notes sur le bilan

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES In Extenso Audit

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 613 000,00 euros décomposé en 6 130 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 351 571 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	445 606	445 606		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 080	7 080		
Dettes fiscales et sociales	156 258	156 258		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 742 627	1 742 627		
Produits constatés d'avance				
Total	2 351 571	2 351 571		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 1 695 000

Charges à payer

	Montant
PROV.LESPERON BILAN 30/09/2017	4 080
CONGES A PAYER	1 685
ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	575
AGIOS TARNEAUD T3 2017	3 858
PROV.CAC 30/09/2017	3 000
AGIOS LCL T3 2017	3 769
Total	16 966

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
In Extenso Audit